

FCP BNA CAPITALISATION
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2023

1. Rapport sur l'audit des états financiers

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée et en application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds Commun de Placement « FCP BNA CAPITALISATION », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un actif net de 77 424 220, 401 dinars et une valeur liquidative égale à 199,465 dinars par part.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du « FCP BNA CAPITALISATION » au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière et des variations de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du « FCP BNA CAPITALISATION » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Gestionnaire du « FCP BNA CAPITALISATION ». Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du « FCP BNA CAPITALISATION » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité du Gestionnaire et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

Le Gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultant de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est aux responsables de la gouvernance qu'il incombe d'évaluer la capacité du « FCP BNA CAPITALISATION » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité de l'exploitation, sauf si les responsables de la gouvernance ont l'intention de liquider le « FCP BNA CAPITALISATION » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à eux. Il incombe au Gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du « FCP BNA CAPITALISATION ».

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

2. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du « FCP BNA CAPITALISATION ».

À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe au Gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes dans le système de contrôle interne du « FCP BNA CAPITALISATION ».

Vérifications spécifiques

Il ressort de l'appréciation du respect, par le « FCP BNA CAPITALISATION », des normes prudentielles prévues par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif, promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001, ce qui suit :

- Les valeurs mobilières représentent 70.86% de l'actif total au 31 décembre 2023.

- Les emprunts obligataires représentent 67.15% de l'actif total au 31 décembre 2023.
- Les emplois en liquidité et quasi liquidité représentent 29.14 % de l'actif total au 31 décembre 2023. Ce pourcentage est en dépassement du seuil fixé par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif à 20%.

Tunis, le 07 Mars 2024

Le commissaire aux comptes :
ARBIA RIAHI

BILAN

Exercice clos le 31 décembre 2023

(Unité en dinars)

<u>ACTIF</u>	Note	31/12/2023	31/12/2022
AC1- Portefeuille titres	3.1	55 390 468,768	59 268 090,420
AC1-A Actions, valeurs assimilées et droit rattachés		2 897 343,000	3 642 760,000
AC1-B Obligations et valeurs assimilées		27 252 717,634	30 411 003,180
AC-D Emprunts d'Etat		25 240 408,134	25 214 327,240
AC2- Placements monétaires et disponibilités	3.2	22 777 456,183	16 841 007,795
AC2- A Placement monétaires		0,000	4 439 025,539
AC2-B Disponibilités		26 872,201	177 028,617
AC2-C Placement à terme		22 750 583,982	12 224 953,639
AC3-Créances d'exploitation	3.3	0,000	0,000
TOTAL ACTIF		78 167 924,951	76 109 098,215
<u>PASSIF</u>			
PA1-Opérateurs créditeurs	3.4	682 834,076	529 813,527
PA2-Autres créditeurs divers	3.5	60 870,474	236 406,526
TOTAL PASSIF		743 704,550	766 220,053
<u>ACTIF NET</u>			
CP1-Capital	3.6	72 580 148,164	70 973 807,871
CP2-Sommes distribuables			
b-Sommes distribuables de l'exercice	3.7	4 844 072,237	4 369 070,291
ACTIF NET		77 424 220,401	75 342 878,162
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		78 167 924,951	76 109 098,215

ETAT DE RESULTAT
Exercice clos le 31 décembre 2023
(Unité en dinars)

	Note	31/12/2023	31/12/2022
PR1-Revenus du portefeuille titres	3.8	4 050 909,112	4 268 863,027
a-Revenus des actions et valeurs assimilées		99 977,000	182 580,000
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		2 147 561,840	3 253 304,444
c-Revenus des emprunts d'Etat et des valeurs assimilées		1 803 370,272	832 978,583
PR2-Revenus des placements monétaires	3.9	1 836 080,667	1 522 125,000
a-Revenus des placements à terme		1 775 106,206	1 402 732,853
b-Revenus des certificats de dépôts		60 974,461	119 392,147
c-Revenus des comptes de dépôts		0,000	0,000
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		5 886 989,779	5 790 988,027
CH1-A Charges de gestion des placements	3.10	843 259,099	879 722,002
REVENU NET DES PLACEMENTS		5 043 730,680	4 911 266,025
CH2-Autres charges	3.11	91 473,726	94 168,560
RESULTAT D'EXPLOITATION		4 952 256,954	4 817 097,465
PR4-Régularisation du résultat d'exploitation		-108 184,717	-448 027,174
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		4 844 072,237	4 369 070,291
PR4-Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		108 184,717	448 027,174
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		43 664,619	856,134
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		16 999,069	-104,550
Frais de négociation de titres		0,000	-0,007
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		5 012 920,642	4 817 849,042

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Exercice clos le 31 décembre 2023

(Unité en dinars)

	31/12/2023	31/12/2022
<u>AN1-VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	<u>5 012 920,643</u>	<u>4 817 849,042</u>
a-Résultat d'exploitation	4 952 256,954	4 817 097,465
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	43 664,619	856,134
c-Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	16 999,069	-104,550
d-Frais de négociation de titres	0,000	-0,007
<u>AN3-TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	<u>-2 931 578,403</u>	<u>-14 744 760,821</u>
a-Souscriptions	45 960 426,824	62 639 140,016
Capital	23 823 100,000	34 633 300,000
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	20 685 825,714	26 304 598,958
Régularisation des sommes distribuables	1 451 501,110	1 701 241,058
b-Rachats	-48 892 005,227	-77 383 900,837
Capital	-25 329 300,000	-42 756 100,000
Régularisation des sommes non distribuables	-22 003 019,400	-32 478 532,605
Régularisation des sommes distribuables	-1 559 685,827	-2 149 268,232
VARIATION DE L'ACTIF NET	2 081 342, 240	-9 926 911,779
AN4-ACTIF NET		
a-en début d'exercice	75 342 878,162	85 269 789,941
b-en fin d'exercice	77 424 220,401	75 342 878,162
AN5-NOMBRE DE PARTS		
a-en début d'exercice	403 221	484 449
b-en fin d'exercice	388 159	403 221
VALEUR LIQUIDATIVE	199,465	186,852
a-En début d'exercice	186,852	176,014
b-Fin d'exercice	199,465	186,852
TAUX DE RENDEMENT	6,75%	6,16%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU

31 DECEMBRE 2023

Présentation du Fonds Commun de Placement « FCP BNA CAPITALISATION »

"FCP BNA CAPITALISATION" initialement dénommé « BNAC CONFIANCE FCP », est un Fonds Commun de Placement de catégorie obligataire dont l'objet est la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de ses fonds, régi par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif et ayant obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier en date du 28/06/2006.

Étant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, « FCP BNA CAPITALISATION » se trouve hors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'il encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

Toutefois, les revenus provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire, dont le taux de rémunération est supérieur au taux moyen du marché monétaire du mois de janvier diminué d'un point, ont subi durant la période allant du 10 juin au 31 décembre 2020, une retenue à la source libératoire de 35%. Ceci a été pratiqué en application des dispositions du Décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-30 du 10 juin 2020, portant des mesures pour la consolidation des assises de la solidarité nationale et le soutien des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 ».

La gestion du FCP est confiée à « BNA-CAPITAUX » qui agit pour le compte des porteurs des parts.

Le dépositaire exclusif des actifs du FCP est la Banque « BNA ».

Les distributeurs du FCP sont la « BNA » et « BNA-CAPITAUX ».

Le mode d'affectation des résultats du FCP a été modifié de distribution à capitalisation, par conséquent, les sommes distribuables ne sont plus distribuées et sont intégralement capitalisées et ce à compter de l'exercice 2018.

Suite à l'obtention de l'agrément du CMF de changement de la dénomination n°16-2018 du 19 septembre 2018, la dénomination du fonds est passée de « BNAC CONFIANCE FCP » à « FCP BNA CAPITALISATION ».

« BNA-CAPITAUX », intermédiaire en bourse, en sa qualité de gestionnaire de « BNAC CONFIANCE FCP » a obtenu l'agrément du CMF n°17-2018 du 19 septembre 2018 pour le changement de la catégorie dudit fonds de FCP mixte à FCP obligataire.

A partir du 2 janvier 2019, « BNAC CONFIANCE FCP » devient un FCP obligataire destiné à des investisseurs prudents, et investi de la manière suivante :

- Dans une proportion d'au moins 50% et maximum 80% de l'actif en :
 - Bons du Trésor Assimilables et emprunts garantis par l'Etat ;
 - Emprunts obligataires ayant fait l'objet d'émissions par appel public à l'épargne.
- Dans une proportion n'excédant pas 30% de l'actif en :
 - Valeurs mobilières représentant des titres de créances à court terme émis par l'Etat.
 - Valeurs mobilières représentant des titres de créances négociables sur les marchés relevant de la Banque Centrale de Tunisie.
- Dans une proportion n'excédant pas 5% de l'actif net en titres d'OPCVM Obligataires.
- Dans une proportion de 20% de l'actif en liquidités et quasi-liquidités.

Note n°1 : Référentiel d'élaboration des états financiers du « FCP BNA CAPITALISATION »

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et selon les dispositions du Système Comptable des Entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, soit notamment les normes comptables : NCT16 « Présentation des états financiers des OPCVM » et NCT17 « Traitement du portefeuille titres et des autres opérations effectuées par les OPCVM.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Note n°2 : Principes comptables appliqués

Les états financiers du « FCP BNA CAPITALISATION » arrêtés au 31 décembre 2023 se composent de :

- Un bilan
- Un état de résultat
- Un état de variation de l'actif net, et
- Des notes aux états financiers.

Ils sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations, et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/12/2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds « FCP BNA CAPITALISATION » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du Ministère des Finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31 décembre 2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- À la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Signalons, enfin, que le portefeuille-titres du « FCP BNA CAPITALISATION » ne comporte pas, au 31 décembre 2023, de BTA « Juillet 2032 » ni de Bons du Trésor Assimilables émis à compter du 1er janvier 2018.

2.3 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres d'OPCVM et sont évalués à leur valeur liquidative, à la date d'arrêté.

La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

2.4 Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note n°3 : Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

3.1 Note sur le portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2023 à 55 390 468,768 dinars contre un solde de 59 268 090, 420 dinars au 31 décembre 2022 et il se détaille ainsi :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% de l'actif	% de l'actif net
	Emprunts de sociétés		26 266 707,945	27 252 717,634	34,86%	35,20%
TN0003400660	AB SUB 9.2% CAT B 2020-03	60 000	3 600 000,000	3 834 471,452	4,91%	4,95%
TN0003400686	AB SUB TMM+2.7% CAT A 2021-01	20 000	2 000 000,000	2 114 423,606	2,70%	2,73%
TN0007780075	ABC TUNISIE CB 2020-1	15 000	1 200 000,000	1 258 216,394	1,61%	1,63%
TN0003600640	ATB2017 CAT A 7ANS TMM+2.05%	25 001	1 050 000,000	1 076 717,730	1,38%	1,39%
TNWYE1PN6WF5	ATL 2023-2 7ANS 10.9% CAT B	20 000	2 000 000,000	2 036 690,710	2,61%	2,63%
TN0004700704	ATL 2017-1 7A 7.8%	500	10 000,000	10 497,836	0,01%	0,01%
TN0004700803	ATL 2019-1 5A 11.6%	10 000	200 000,000	201 318,469	0,26%	0,26%
TN0004700803	ATL 2019-1 5A 11.6%	1 800	36 000,000	36 237,325	0,05%	0,05%
TN0004700811	ATL 2020-1 5A 10.3%	40 000	1 600 000,000	1 627 736,830	2,08%	2,10%

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% de l'actif	% de l'actif net
TNFUHZ3R7VR5	ATL 2021-1 5A 9.6%	14 000	1 120 000,000	1 203 188,077	1,54%	1,55%
TNNW3558ZUL9	ATL 2022-1 7ANS 10.30 %	10 000	1 000 000,000	1 017 110,382	1,30%	1,31%
TN0006610554	ATT LEAS2020-1 SUB CA 10,25%	30 000	1 200 000,000	1 209 409,836	1,55%	1,56%
TNMEZPU3I4U2	ATTIJ LEAS 2023-1 5ANS 10.7%	10 000	1 000 000,000	1 017 073,224	1,30%	1,31%
TN0006610539	ATTIJ LEASING 2019-1 5ANS 11%	6 000	120 000,000	125 914,754	0,16%	0,16%
TN0001901081	BH SUB 2019 CAT A TMM+2.1%	7 001	148 640,000	149 186,160	0,19%	0,19%
TN0PID0RGAE6	BH SUB2021-2 CAT C 7ANS 9.1%	20 000	2 000 000,000	2 029 438,251	2,60%	2,62%
TN8J8QFA4123	BIAT SUB CAT D 9.2% 2022-1	10 000	1 000 000,000	1 042 631,694	1,33%	1,35%
TNG0JL1IIN67	BIAT SUB CAT D TMM+3% 2022-1	10 000	1 000 000,000	1 050 694,645	1,34%	1,36%
TN0003100781	BNA SUB 2018 CAT B TMM+2.25%	300	12 000,000	12 384,882	0,02%	0,02%
TN0003100781	BNA SUB 2018 CAT B TMM+2.25%	700	28 000,000	28 898,057	0,04%	0,04%
TN0001300680	BTE 2019-1 11.5% C B 7 ANS	5 000	400 000,000	435 892,602	0,56%	0,56%
TN0001300680	BTE 2019-1 11.5% C B 7 ANS	171	13 680,000	14 907,527	0,02%	0,02%
TN0001300680	BTE 2019-1 11.5% C B 7 ANS	1 000	80 000,000	87 178,521	0,11%	0,11%
TN0004201455	CIL 2018 10.6%	380	7 600,000	8 216,229	0,01%	0,01%
TN0004201455	CIL 2018 10.6%	500	10 000,000	10 810,827	0,01%	0,01%
TN0004201471	CIL 2020 -1 10.5% 5 ANS	10 000	300 000,000	301 859,017	0,39%	0,39%
TN0007310493	HL2018-2 5ANS TMM+3.5%	5 001	112 000,000	108 284,347	0,14%	0,14%
TN0007310543	HL2020-2 CAT B 5ANS 10.6%	20 000	800 000,000	809 082,405	1,04%	1,04%
TN0002101939	TL 2016 SUB CAT B 7ANS	350	7 000,000	7 367,534	0,01%	0,01%
TN0002101939	TL 2016 SUB CAT B 7ANS	950	19 000,000	19 997,594	0,03%	0,03%
TN0002102077	TL 2018 SUB CAT A 5 ANS	100	2 000,000	2 162,778	0,00%	0,00%
TN0002102135	TLF 2020-1 10.25% 5 ANS	20 000	1 200 000,000	1 290 851,507	1,65%	1,67%
TNZSBU7F6WY7	TLF 2021 SUB 9.8% 5 ANS	10 000	600 000,000	608 354,098	0,78%	0,79%
TN0002102150	TLF 2021-1 9.70% 5 ANS	23 000	1 380 000,000	1 456 366,033	1,86%	1,88%
TNMCJHUZPRD0	TLF 2023-2 10.70 % 5ANS	10 001	1 010 787,945	1 009 146,301	1,29%	1,30%
	Emprunts Etat		24 438 747,377	25 240 408,134	32,29%	32,60%
TNSQHXZ8T348	EMPR NATIO. 2021 T3 CAT B TV	20 000	2 000 000,000	2 020 636,066	2,58%	2,61%
TN0008000838	EMPR NATIONAL 2021 T1 CAT B	80 000	8 000 000,000	8 280 061,202	10,59%	10,69%
TN0008000895	EMPR NATIONAL 2021 T2 CAT B	85 000	8 500 000,000	8 709 276,502	11,14%	11,25%
TN0OU20VQYS5	EMPR NATIONAL 2022 T1CATBTV	25 000	2 500 000,000	2 664 872,131	3,41%	3,44%
TNBLRFH96SL4	EMPR NATIONAL 2022 T2 CATBTF	20 000	2 000 000,000	2 081 748,633	2,66%	2,69%
TNRRGVSC8DE36	EMPR NATIONAL 2022 T3 CATBTF	10 000	1 000 000,000	1 021 867,760	1,31%	1,32%
TNZBXQU5RZ91	ENT 2021 T3 CAT A TF	24 000	240 000,000	242 053,770	0,31%	0,31%
TNZBXQU5RZ91	ENT 2021 T3 CAT A TF	24 442	198 747,377	219 892,070	0,28%	0,28%
	Titres OPCVM		2 766 970,930	2 897 343,000	3,70%	3,75%
TNINHI8G9MJ0	FCP PROGRES	65 000	1 003 275,000	1 057 875,000	1,35%	1,37%
TN0003100617	Placement obligataire SICAV	17 000	1 763 695,930	1 839 468,000	2,35%	2,38%
	Total en dinars		53 472 426,252	55 390 468,768	70,86%	71,54%

Les mouvements intervenus sur le portefeuille au cours de l'exercice 2023 se présentent comme suit :

▪ **Entrée du portefeuille**

Entrée en portefeuille	Montant en dinars
Obligations	4 000 000,000
Titres OPCVM	1 003 275,000
Total en dinars	5 003 275,000

▪ **Sortie du portefeuille**

Sortie du portefeuille	Coût d'acquisition	Prix de cession/Remboursement	+/- valeurs réalisées
Obligations	6 983 020,000	6 939 020,000	-44 000,000
Titres OPCVM	1 763 695,930	1 824 695,000	60 999,070
Total en dinars	8 746 715,930	8 763 715,000	16 999, 070

3.2 Placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2023 à 22 777 456,183 dinars contre un solde de 16 841 007,795 dinars au 31 décembre 2022. Il se détaille comme suit :

Désignation	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% de l'actif	% de l'actif net
PLACEMENT	22 260	22 260 000,000	22 750 583,982	29,10%	29,38%
CPL LAC 300J 04 06 24 11.00%	150	150 000,000	155 207,671	0,20%	0,20%
CPL LAC 300J 05 08 24 11.00%	300	300 000,000	305 930,959	0,39%	0,40%
CPL LAC 300J 06 07 24 11.00%	350	350 000,000	359 450,959	0,46%	0,46%
CPL LAC 300J 07 07 24 11.00%	700	700 000,000	718 733,150	0,92%	0,93%
CPL LAC 300J 08 07 24 11.00%	1 600	1 600 000,000	1 642 432,877	2,10%	2,12%
CPL LAC 300J 08 09 24 10.99%	700	700 000,000	708 093,458	0,91%	0,91%
CPL LAC 300J 10 06 24 11.00%	50	50 000,000	51 663,562	0,07%	0,07%
CPL LAC 300J 10 08 24 11.00%	600	600 000,000	611 138,630	0,78%	0,79%
CPL LAC 300J 12 07 24 11.00%	1 100	1 100 000,000	1 128 111,781	1,44%	1,46%
CPL LAC 300J 13 06 24 11.00%	450	450 000,000	464 646,575	0,59%	0,60%
CPL LAC 300J 13 08 24 11.00%	1 600	1 600 000,000	1 628 545,754	2,08%	2,10%
CPL LAC 300J 13 10 24 10.99%	460	460 000,000	461 440,442	0,59%	0,60%
CPL LAC 300J 14 06 24 11.00%	900	900 000,000	929 076,164	1,19%	1,20%
CPL LAC 300J 14 08 24 11.00%	300	300 000,000	305 280,000	0,39%	0,39%
CPL LAC 300J 17 06 24 11.00%	1 200	1 200 000,000	1 237 900,274	1,58%	1,60%
CPL LAC 300J 18 09 24 10.99%	1 000	1 000 000,000	1 009 153,315	1,29%	1,30%
CPL LAC 300J 22 07 24 11.00%	800	800 000,000	818 516,164	1,05%	1,06%
CPL LAC 300J 24 07 24 11.00%	500	500 000,000	511 331,507	0,65%	0,66%
CPL LAC 300J 24 08 24 11.00%	500	500 000,000	507 594,521	0,65%	0,66%
CPL LAC 300J 26 06 24 11.00%	1 200	1 200 000,000	1 235 296,438	1,58%	1,60%
CPL LAC 300J 28 07 24 11.00%	6 800	6 800 000,000	6 947 550,685	8,89%	8,97%
CPL LAC 300J 31 08 24 10.99%	1 000	1 000 000,000	1 013 489,096	1,30%	1,31%
Disponibilités			26 872,201	0,03%	0,03%
Avoirs en banque			26 872,201	0,03%	0,03%
Total en dinars		22 260 000,000	22 777 456,183	29,14%	29,42%

3.3 Créances d'exploitation

Les créances d'exploitation affichent un solde nul, au 31/12/2023 et au 31 décembre 2022.

3.4 Opérateurs créditeurs

Le poste « Opérateurs créditeurs » totalise un solde de 682 834,076 dinars au 31 décembre 2023 contre 529 813, 527 dinars pour l'exercice précédent, et il se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Distributeurs	503 432,185	350 112,340	153 319,845
Dépositaire	19 933,546	19 966,801	-33,255
Gestionnaire BNAC	159 468,345	159 734,386	-266,041
Total en dinars	682 834,076	529 813,527	153 020,549

3.5 Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2023 à 60 870,474 dinars contre un solde de 236 406,526 dinars au 31 décembre 2022. Il se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Autres créditeurs (CMF)	6 596,592	6 685,593	-89,001
Etat, retenue à la source	0,008	0,005	0,003
Honoraires commissaire aux comptes	13 973,650	13 090,000	883,650
Sommes à régler	40 300,224	216 630,928	-176 330,704
Total en dinars	60 870,474	236 406,526	-175 536,052

3.6 Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01/01/2023 au 31/12/2023 se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
<u>Capital début de l'exercice</u>	70 973 807,871	80 661 763,857
Montant en nominal	70 973 807,871	80 661 763,857
Nombre de parts	403 221	484 449
Nombre de porteurs de parts	1 948	1 801
<u>Souscriptions réalisées</u>	44 508 925,714	60 937 898,958
Montant en nominal	23 823 100,000	34 633 300,000
Nombre de parts émises	238 231	346 333
Régularisation des sommes non distribuables	20 685 825,714	26 304 598,96
<u>Rachats effectués</u>	-47 332 319,400	-75 234 632,605
Montant en nominal	-25 329 300,000	-42 756 100,000

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Nombre de parts rachetés	253 293	427 561
Régularisation des sommes non distribuables	-22 003 019,400	-32 478 532,605
<u>Autres mouvements</u>	4 429 733,979	4 608 777,661
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	43 664,619	856,134
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	16 999,069	-104,550
Frais de négociation de titres	0,000	-0,007
Sommes distribuables de l'exercice antérieur	4 369 070,291	4 608 026,084
<u>Capital fin de l'exercice</u>	72 580 148,164	70 973 807,871
Montant en nominal	38 815 900,000	40 322 100,000
Nombre de titres	388 159	403 221
Nombre de porteurs de parts	1 846	1 948

3.7 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscriptions ou de rachat de part.

Le solde de ce poste se détaille au 31/12/2023, comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Résultat d'exploitation	4 952 256,954	4 817 097,465	135 159,489
Régl. Résultat distribuable de l'exercice (souscription)	1 451 501,110	1 701 241,058	-249 739,948
Régl. Résultat distribuable de l'exercice (rachat)	-1 559 685,827	-2 149 268,232	589 582,405
Total en dinars	4 844 072,237	4 369 070,291	475 001,946

3.8 Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres totalisent 4 050 909, 112 dinars au 31 décembre 2023 contre 4 268 863,027 dinars au 31 décembre 2022, ils se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Revenus des obligations de sociétés	2 147 561,840	3 253 304,444	-1 105 742,604
Revenus des actions et valeurs assimilées	99 977,000	182 580,000	-82 603,000
Revenus des emprunts d'Etat	1 803 370,272	832 978,583	970 391,689
Total en dinars	4 050 909,112	4 268 863,027	-217 953,915

3.9 Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2023 à 1 836 080, 667 dinars contre un solde de 1 522 125,000 dinars au 31 décembre 2022 et il se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Revenus des certificats de dépôts	60 974,461	119 392,147	-58 417,686
Revenus des placements à terme	1 773 293,710	1 396 330,080	376 963,630
Intérêts sur comptes de dépôt	1 812,496	6 402,773	-4 590,277
Total en dinars	1 836 080,667	1 522 125,000	313 955,667

3.10 Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour l'exercice 2023 à 843 259, 099 dinars contre 879 722, 002 dinars pour l'exercice précédent et elles se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Commission de gestion (BNAC)	613 279,324	645 208,830	-31 929,506
Commission de dépôt (BNA)	76 659,930	80 651,115	-3 991,185
Commission de distribution (BNA et BNAC)	153 319,845	153 862,057	-542,212
Total en dinars	843 259,099	879 722,002	-36 462,903

3.11 Autres charges

Le solde de ce poste se détaille d'une manière comparative comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Autres charges d'exploitation	210,000	306,602	-96,602
Impôts et Taxes	180,000	90,000	90,000
Redevance CMF	76 655,461	80 646,491	-3 991,030
Rémunération CAC	14 377,465	13 090,000	1 287,465
Frais divers bancaires	50,800	35,467	15,333
Total en dinars	91 473,726	94 168,560	-2 694,834

Note n° 4 : Autres informations

4.1 Données par part :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Revenus des placements	15,166	14,362	11,652	8,426	6,832
Charges de gestion des placements	-2,172	-2,182	-1,895	-1,391	-0,883
Revenu net des placements	12,994	12,180	9,758	7,034	5,949
Autres produits	-	-	-	-	-
Autres charges	-0,236	-0,234	-0,185	-0,140	-0,115
Résultat d'exploitation	12,758	11,946	9,573	6,895	5,834
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,279	-1,112	-0,061	2,516	3,888
Sommes distribuables de l'exercice	12,480	10,834	9,512	9,411	9,722
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,279	0	0,000	-2,516	-3,888
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	0,112	0,002	-0,046	0,112	-0,116
Plus ou moins valeurs réalisées sur cession de titres	0,044	0,000	0,000	0,378	0,176
Frais de négociation de titres	0,000	0	0,000	0,000	-0,001
Plus/moins-value sur titres et frais de négociation	0,156	0,002	-0,046	0,491	0,059
Résultat net de l'exercice	12,915	11,948	9,527	7,385	5,893
Résultat non distribuable de l'exercice	0,156	0,002	-0,046	0,491	0,059

Libellé	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Régularisation du résultat non distribuable	-0,023	0,000	0,008	0,044	-1,211
Sommes non distribuables de l'exercice	0,133	0,002	-0,038	0,534	-1,152
Distribution de dividendes	0	0,000	0,000	0,000	0,000
Valeur liquidative	199,465	186,852	176,014	166,541	156,595

4.2 Ratios de gestion des placements

Libellé	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Charges de gestion des placements/Actif net moyen	1,10%	1,09%	1,10%	1,10%	1,09%
Autres charges /Actif net moyen	0,12%	0,12%	0,11%	0,11%	0,14%
Résultat distribuable de l'exercice/Actif net moyen	6,32%	5,42%	5,51%	7,43%	11,99%

4.3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

▪ Gestionnaire :

La gestion du « FCP BNA CAPITALISATION » est confiée à l'établissement gestionnaire « BNA Capitaux » chargé des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds commun de placement.

En contrepartie de ses prestations, la « BNA CAPITAUX », reçoit une rémunération de 0.8% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement.

La commission de gestion s'élève au 31/12/2023 à 613 279,324 dinars.

▪ Dépositaire :

La Banque Nationale Agricole « BNA » assure les fonctions de dépositaire des titres et des fonds du fonds commun de placement « FCP BNA CAPITALISATION », et ce en vertu d'une convention datée du 10/01/2006.

Elle est chargée, notamment, à ce titre :

_ de la conservation des titres et des fonds du fonds commun de placement « FCP BNA CAPITALISATION » ;

_de l'encaissement des revenus s'y rattachant ;

_du contrôle de la régularité des décisions d'investissement, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que du respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum et maximum du fonds commun de placement.

En contrepartie de ses prestations, la Banque Nationale Agricole « BNA » perçoit une rémunération de 0.1% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement.

La commission de dépositaire s'élève au 31/12/2023 à 76 659,930 dinars.

▪ Distributeurs :

La recherche de nouveaux souscripteurs est assurée par les agences de la Banque Nationale Agricole « BNA » et « BNA CAPITAUX ». La rémunération accordée en contrepartie de cette prestation est de 0.2% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement.

La commission de distribution s'élève au 31/12/2023 à 153 319,845 dinars.